

**ARRETE N° 25-048**

**LISTE D'APTITUDE ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE RÉDACTEUR  
TERRITORIAL ET RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE APRES EXAMEN  
PROFESSIONNEL**

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son livre IV et ses articles L 523-1 à L 523-5 ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la Catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté n° 24-024 du 10 avril 2024 arrêtant les Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher ;

Vu les listes des lauréats des examens professionnels au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

Vu les décisions de nomination dans le cadre d'emplois permettant, conformément aux proportions fixées par le statut particulier susvisé, d'ouvrir à la promotion interne le nombre de treize nominations pour l'accès à ce grade ;

Vu les propositions émanant des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion ;

Vu la décision prise par le Président du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher quant à la répartition des postes ouverts entre les deux grades ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude dressée au titre de la Promotion Interne 2025, est arrêtée ainsi qu'il suit :

Accès au grade de rédacteur principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe

- Madame MAGROUNI Rhariba
- Madame RIBRIOUX Laëtitia

Accès au grade de rédacteur territorial

- Madame ADAM Karine
- Madame ANDRE Tania
- Madame AZEVEDO Aline
- Madame BERNARD Alexandra
- Monsieur DJERBIR Vincent
- Madame FROMENTIN Elisabeth
- Madame GROISE Florence
- Madame LANCELIN Virginie
- Madame LHERMENAULT Céline
- Madame PELLE Delphine
- Madame ZARAGOZA Céline

**Article 2 :** La date d'effet de la présente liste est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2025. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de deux années à compter de la date d'effet de cette liste, sera réinscrit pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion de Loir-et-Cher au moins un mois avant le 1<sup>er</sup> octobre 2027, il pourra être réinscrit pour une quatrième année s'il en fait la demande au moins un mois avant le 1<sup>er</sup> octobre 2028.

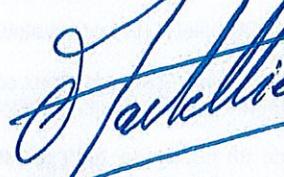
**Article 3 :** Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Fait à LA CHAUSSÉE SAINT VICTOR

Le 29 septembre 2025



Le Président,  
Eric MARTELLIERE